

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/397 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/125</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 81

Votants : 86 (dont 5 pouvoirs)

POUR : 86 (100 %)

CONTRE : 0 (0 %)

ABSTENTION : 0 (0 %)

Le vingt décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 11/12/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BEGNY Agnès, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MENDES Michel, MOUTON Francis, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Mmes PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et MM CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, PIC Jean-Yves donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE Jean-Pierre, RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

OBJET : ENREGISTREMENT D'UNE DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS SUR LE BUDGET DECHETS MENAGERS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui retient dans un principe de prudence, comme dépenses obligatoires, certaines dotations aux provisions ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 qui permet aux communes d'améliorer leur information budgétaire et financière ;

Vu la délibération n°2017/31 du Conseil Communautaire du 12/04/2017 adoptant le budget déchets ménagers ;

Considérant la volonté de donner une image sincère du budget Déchets Ménagers et de respecter le principe de prudence quant au risque potentiel d'impayés sur les redevances d'ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'acter et d'enregistrer comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 40 000 euros inscrits budgétairement au Budget Primitif de 2017

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET



Par délégation,
Yann DUGARD

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **28 DEC. 2017**
et de sa publication ou notification le